



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 13 octobre 2022

Améliorer l'accès aux soins des patients : l'Ordre national des pharmaciens propose de premières actions concrètes dans la continuité du CLIO Santé

Les ordres de santé, réunis au sein du Comité de Liaison des Institutions Ordinales de santé (CLIO santé), ont porté hier des propositions communes¹ auprès des ministres chargés de la santé pour améliorer l'accès aux soins grâce à l'interprofessionnalité. Dans la continuité de cette première étape, l'Ordre national des pharmaciens formule quelques premières propositions concrètes. Il s'agit d'inscrire l'action des pharmaciens dans une dynamique complémentaire à celle des autres professionnels de santé pour apporter une réponse adaptée à chaque patient. Dans un contexte où les inégalités territoriales se creusent, les pharmaciens d'officine, des établissements de santé et les biologistes médicaux sont autant d'interlocuteurs de santé présents sur tout le territoire, auxquels la population peut recourir pour une prise en charge rapide et adaptée. Renforcement de la prévention, accès aux soins, mais aussi continuité dans le suivi des patients : l'objectif est de dégager du temps médical en assouplissant les modalités d'exercice coordonné entre professionnels de santé et de permettre dans certaines situations une prise en charge de premier recours pour garantir un système de santé plus accessible à tous.

A l'issue de travaux de concertation, le CLIO santé a présenté hier des propositions à même de répondre aux besoins des patients, qui s'articulent autour des 4 axes suivants :

- Améliorer l'accès au médecin traitant en développant le partage d'actes et d'activités entre médecins et professionnels de santé
- Accélérer la mise en œuvre des mesures existantes en faveur de l'élargissement des missions des professionnels de santé, des transferts d'activité et assurer la mise en cohérence de la réglementation
- Améliorer la lisibilité du système de santé au travers d'une organisation définie et partagée entre les professionnels de santé et la population
- Valoriser les compétences des professions de santé au travers des dispositifs de formation et garantir une démographie des professionnels de santé cohérente avec les besoins de la population

A la suite de cette démarche collégiale et en s'inscrivant dans ces 4 axes, l'Ordre national des pharmaciens travaille pour les pharmaciens sur la déclinaison de ces principes au travers de mesures concrètes qu'il présentera très prochainement à la ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo. Parmi les propositions qui seront soutenues :

¹ [Proposition des ordres de santé pour améliorer l'accès à l'offre de soins grâce à l'interprofessionnalité](#)

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Laurie Dambrine
laurie.dambrine@comfluence.fr / Tél : 01 85 73 31 53



- **Déployer une prise en charge de premier recours** par le pharmacien dans certains cas de figure :
 - **Déployer plus largement la dispensation protocolisée** : le pharmacien peut aujourd'hui dispenser des médicaments à prescription obligatoire dans le cadre de la cystite et l'angine, dans le cadre d'un exercice coordonné. L'objectif est de pouvoir étendre la liste des pathologies et simplifier les conditions de réalisation pour un déploiement plus massif.
 - **Mettre en œuvre et développer le rôle du pharmacien correspondant** : désigné par le patient, il est habilité à renouveler périodiquement des traitements chroniques et ajuster leur posologie. La volonté est d'étendre les missions et valoriser ce rôle sur l'ensemble du territoire, sans se limiter aux zones caractérisées par une offre de soins insuffisante.
 - **Renforcer le rôle du biologiste médical** en lui permettant de **prolonger la validité d'une ordonnance d'examen de biologie médicale, ajuster au besoin les posologies** ou encore participer à la pertinence des prescriptions d'antibiotiques et les ajuster le cas échéant.
 - A l'hôpital, l'arrêté relatif au **renouvellement et à l'adaptation des prescriptions par les pharmaciens exerçant au sein des pharmacies à usage intérieur** est attendu pour compléter les niveaux de prise en charge du patient.
- **Développer le rôle d'orientation du pharmacien dans le système de soins** sur le modèle de l'expérimentation OSYS², qui s'appuie sur le conseil pharmaceutique pour réduire le nombre de consultations médicales et de passages aux urgences inappropriées. Par ailleurs, **le rôle des pharmaciens pourrait être renforcé dans le service d'accès aux soins (SAS)**.

“Je salue le travail que nous avons mené conjointement entre ordres de santé, qui représente un socle solide pour mettre en œuvre des mesures en faveur de l'accès aux soins. Alors que beaucoup de Français ne disposent pas de médecin traitant, les pharmaciens offrent l'atout d'une grande proximité avec la population, qu'ils exercent en officine, laboratoire de biologie médicale ou établissement de santé, pour participer à la prise en charge des patients. Il s'agit de penser une répartition efficace des activités entre professionnels de santé, permettant ainsi de dégager du temps médical. Certains dispositifs existent déjà, mais il faut les simplifier pour qu'ils puissent être facilement mis en œuvre.”, déclare **Carine Wolf-Thal**, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

L'Ordre reste attentif aux enjeux démographiques actuels qui devront permettre la mise en œuvre optimale de ces nouvelles missions. Il travaille de concert avec les parties prenantes sur une feuille de route pour améliorer l'attractivité de la profession.

² Expérimentation lancée en 2021 en Bretagne dans le cadre de l'article 51 de la LFSS 2018

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Henri Maus
hmaus@ordre.pharmacien.fr / Tél : 01 56 21 35 90

Comfluence

Aurélien Flaugnatti
aurelien.flaugnatti@comfluence.fr / Tél : 01 40 07 02 05

Laurie Dambrine

laurie.dambrine@comfluence.fr / Tél : 01 85 73 31 53